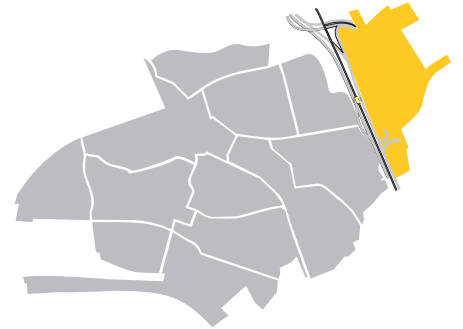


**fontenay
je participe !**



CONSEIL DE QUARTIER LES ALOUETTES MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021

DE QUOI A-T-ON PARLÉ ?

- **Information et échanges autour du premier budget participatif**, avec Jeoffrey Gueniche, adjoint au Maire délégué au développement de la vie démocratique, à l'éducation populaire, aux mobilités et au vélo
- **Quelles actions pour l'amélioration du cadre de vie**
- **Questions diverses**

Élu de quartier : Vincent BATTAL

Référente de quartier : Sophie BOURGOIN

Point 1



Le lancement du budget participatif est une première à Fontenay-sous-Bois. L'objectif est de donner davantage de pouvoir aux citoyennes et citoyens. L'enveloppe s'élève à 10 euros par habitant.e. Cela représente un montant total de 530 000 euros pour l'ensemble de la population. Les dossiers de dépôt de projet seront mis à la disposition des habitant.e.s à la Maison du Citoyen et de la Vie Associative, à l'Hôtel de Ville et en Conseil de Quartier. Des règles ont été établies.

Ainsi, pour être recevable, un projet doit remplir 4 critères :

- 1) Être déposé par un.e Fontenaysien.ne à titre individuel ou collectif
- 2) Être utile aux habitant.e.s de Fontenay ou de votre quartier
- 3) Entrer dans le champ de compétences de la Ville
- 4) Représenter une dépense d'investissement et non de fonctionnement

En Commission de la Vie Démocratique, nous avons décidé de ne pas donner de limite d'âge pour pouvoir porter un projet. En revanche, nous avons défini trois thématiques :

- 1) Projets de mobilier et/ou d'installation urbaine favorisant la convivialité, la solidarité et le lien entre les générations
- 2) Projets d'expression culturelle, d'infrastructure libre de sports et de loisirs
- 3) Projets favorisant la santé, le bien-être et la nature en ville

De janvier à mars 2022, une commission évaluera la faisabilité technique et financière des propositions, ainsi que leur pertinence au regard des orientations municipales. Les référent.e.s du service Vie des Quartiers accompagneront les porteurs et porteuses de projet pour les améliorer si besoin est.

Comment voter pour les projets ? Nous avons opté pour un système à points. Chaque habitant.e disposera de 10 points à répartir entre les projets. Les votes se feront en ligne et dans différents lieux publics en mai-juin.

Vous avez dit : Y-a-t-il déjà un projet déposé pour les Alouettes ? Réponse : Pas encore.

Vous avez dit : Comment allez-vous compenser la disparition de la taxe d'habitation ?

Réponse : En plus de la suppression de la taxe d'habitation et de la baisse constante de la dotation de l'État, à partir de 2022, nous ne pourrons toucher les taxes d'aménagement qu'au moment de la livraison. Malgré ce contexte, le pôle économique de Val de Fontenay nous permet de financer nos politiques publiques.

Vous avez dit : Vous voulez faire de ce quartier une mini Défense. Vous n'êtes pas cohérent avec votre couleur politique. Il y avait un besoin d'aménagement, mais là, c'est trop. Ce quartier s'enlaidit.

Réponse : Fontenay est une ville attractive pour de grands groupes et la manne financière qui en découle sert à financer l'aménagement du quartier. Par ailleurs, nous avons trouvé un accord avec la menuiserie Herbert, aussi allons-nous pouvoir entamer les travaux du parc public, dont la création est une demande des habitant.e.s. Il y aura également des commerces. Mais tout cela prend du temps.

Vous avez dit : Nous ne sommes pas contre le développement, mais nous aimerions que ça évolue dans de bonnes conditions. J'ai l'impression qu'à Val de Fontenay, nous sommes les oublié.e.s de la ville.

Point 2

Plusieurs projets urbains verront le jour dans le quartier Les Alouettes :

- Les bureaux « Sakura »
- Les logements et commerces « Wood Parc »
- Le réaménagement des espaces publics et la création d'un parc public
- La création d'un équipement public inter-générationnel

Le parvis de l'école Pierre-Demont sera réaménagé, le sous-bois communiquera avec l'école. Avenue de Lattre-de-Tassigny, les accotements dans le périmètre de l'école seront élargis.



L'entrée du parc public se fera par la rue Louis-Auroux. Il sera traversant au sein du quartier et comportera un jardin partagé, un verger, une prairie, des espaces de jeux, un espace de biodiversité protégé, ainsi qu'un équipement public. Il y aura un rez-de-chaussée animé au pied du projet de logements.

Vous avez dit : Ce sera combien de logements ?

Réponse : 80 dont 40% de logements sociaux.

Vous avez dit : Cela fait beaucoup de monde. Quelles infrastructures sont prévues pour accueillir toutes ces familles ?

Réponse : Tout d'abord, l'école Pierre-Demont n'est pas en surcharge. Cette année, nous avons encore fermé une classe car il n'y avait pas assez d'élèves. Mais la question se posera d'ici une quinzaine d'années. De plus, l'équipement public au niveau du parc sera intergénérationnel.

Vous avez dit : Pourquoi l'antenne Jeunesse du quartier a-t-elle fermé ?

Réponse : La fréquentation avait beaucoup baissé.

Vous avez dit : Qu'est-ce que ce sera comme type d'équipement ?

Réponse : C'était une demande des habitant.e.s d'avoir un équipement intergénérationnel. Il y aura une cuisine, un lieu de rassemblement, des espaces calmes. Nous ne savons pas encore quelle sera son activité précise ; une réflexion sera menée avec les services et les habitant.e.s du quartier.

Point 3

L'élu référent du quartier a rencontré chacune des entreprises de la rue du Bois-Galon pour régler le problème de l'occupation de la rue par les poids lourds. D'autre part, les chicanes de la rue Louis-Auroux seront refaites et des panneaux lumineux installés afin d'éviter les accidents. Cette rue fera



l'objet d'une étude de circulation. Plus globalement, une concertation sur le plan de circulation de la ville sera organisée au printemps 2022.

Vous avez dit : Les feux et les stops sont constamment grillés. Certains automobilistes ne sont pas respectueux et les incivilités ne sont pas sanctionnées. De plus, les transports en commun ne sont pas adaptés à la volonté de la Ville de supprimer les voitures.

Réponse : Nous devons trouver un juste équilibre entre les différents usages. Certaines incivilités dépendent de la Police Nationale et non de la Police Municipale. Nous avons renforcé l'effectif de la Police Municipale, mais il ne peut pas y avoir un agent dans chaque rue.

Vous avez dit : Nous n'avons pas de cantonnier rue du Bois-Galon.

Réponse : Un cantonnier du secteur est en arrêt maladie.

Vous avez dit : Il y a aussi beaucoup de problèmes sur la voirie.

Réponse : Nous pourrions organiser une ballade voirie avec Claude Mallerin, conseiller municipal aux Réponses du quotidien, à la voirie et au syndic.

Vous avez dit : Il faudrait qu'une charte soit établie pour que les entreprises aient un comportement raisonnable dans le quartier.

Réponse : Rue du Bois-Galon, la cohabitation entre les habitant.e.s et les entreprises n'est pas simple. Souvent, les entreprises ont des livraisons le week-end, des camions ne peuvent pas se garer. Nous sommes allé.e.s à leur rencontre.

Vous avez dit : Le quartier n'évolue pas de façon positive. On ne peut que constater l'absence de jeunes ce soir, alors qu'à une époque, ils venaient en Conseil de Quartier. L'ordre du jour n'est pas attractif pour les jeunes.

Réponse : Nous avons récemment rencontré les jeunes du quartier et nous avons eu un débat sur le développement économique de la ville. Par ailleurs, l'ordre du jour est établi par le bureau du Conseil de Quartier.

